



## RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL

### sur le postulat Monique Ryf et consorts au nom au nom de la Commission de gestion – Des solutions pour davantage de places de stage (23\_POS\_1)

#### **Postulat Monique Ryf et consorts au nom de la Commission de gestion (COGES) suite au refus de la seconde réponse présentée dans le cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) - Des solutions pour davantage de places de stage**

Dans le cadre de son rapport pour l'année 2021, la COGES s'est interrogée sur le manque de place de stage dans le canton. Ce manque pèse sur la formation des étudiant-e-s et impacte fortement certains domaines comme le social. Il y a pénurie et urgence dans certains métiers.

Le Conseil d'État a répondu à la Commission de gestion. Néanmoins, celle-ci, suivie par le Grand Conseil, a considéré que les deux réponses apportées étaient insuffisantes. La première réponse était trop axée sur le domaine de la santé. À la décharge du Conseil d'État, l'observation était insérée sous la partie Haute école de santé Vaud (HESAV), mais la demande se voulait clairement plus large. La seconde réponse englobait effectivement d'autres champs que la santé, mais elle ne donnait pas suffisamment de détails sur les mesures concrètes envisagées pour répondre au manque de places de stage. Plusieurs métiers connaissent actuellement des pénuries de personnel formé alors que l'obtention des diplômes est très souvent liée non seulement au succès des examens, mais aussi à la réussite des stages. Enfin, les exigences d'encadrement des stagiaires peuvent freiner le mouvement et retenir certaines institutions, déjà en manque de personnel, à faire des démarches pour motiver leurs équipes à suivre la formation de praticiennes-formatrices et praticiens-formateurs (Prafo).

Dans sa seconde réponse, le Conseil d'État indique vouloir renforcer les contacts avec les milieux professionnels afin d'augmenter les places de stage en milieux professionnels, et vouloir explorer d'autres pistes pour ouvrir de nouveaux secteurs comme celui des soins à domicile, par exemple. Si définir des mesures est pertinent, leur mise en place nécessite toutefois du temps avant d'en voir les effets escomptés. Or, dans certains domaines il y a urgence. Il est donc temps d'agir avec célérité.

Ce postulat demande de dresser un état des lieux et de lister les mesures concrètes pour remédier à la pénurie de places de stages. Un exemple d'une mesure concrète serait de lier les subventions à la mise à disposition de places de stage. En conséquence, **la COGES réitère sa demande au Conseil d'État en le priant de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'offrir davantage de places de stage, et d'indiquer un calendrier de mise en œuvre desdites mesures.**

Conclusion : Prise en considération immédiate

(Signé) Monique Ryf  
et 11 cosignataires

# RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

## Table des matières

<b>1. PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. DOMAINES DU TRAVAIL SOCIAL ET DE LA SANTE</b> .....	<b>3</b>
2.1. Eléments communs aux deux domaines .....	3
2.2. Eléments spécifiques au domaine social .....	4
2.2.1. Situation .....	4
2.2.2. Leviers d'action .....	5
2.2.2.1. Assises du social .....	5
2.2.2.2. Documentation de la pénurie .....	5
2.2.2.3. Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants HES en Travail social .....	5
2.2.2.4. Orientations de la HETSL .....	6
2.2.3. Conclusion pour le domaine du social .....	6
2.3. Eléments spécifiques au domaine de la santé .....	6
2.3.1. Un dispositif de financement incitatif .....	6
2.3.1.1. Le fonds de formation vaudois .....	6
2.3.1.2. Le fonds incitatif .....	6
2.3.2. Ergothérapie .....	7
2.3.2.1. Situation .....	7
2.3.2.2. Leviers d'action .....	7
2.3.2.3. Conclusion pour l'ergothérapie .....	8
2.3.3. Physiothérapie .....	8
2.3.3.1. Situation .....	8
2.3.3.2. Leviers d'action .....	8
2.3.3.3. Conclusion pour la physiothérapie .....	8
2.3.4. Sage-femmes (voie seconde) .....	8
2.3.4.1. Situation .....	8
2.3.4.2. Leviers d'action .....	9
2.3.4.3. Conclusion pour les sage-femmes (voie seconde) .....	9
2.3.5. Soins infirmiers .....	9
2.3.5.1. Situation .....	9
2.3.5.2. Leviers d'action .....	10
2.3.5.3. Conclusion pour les soins infirmiers .....	10
2.3.6. Techniciennes et techniciens en radiologie médicale TRM .....	10
2.3.6.1. Situation .....	10
2.3.6.2. Leviers d'action .....	10
2.3.6.3. Conclusion pour les TRM .....	10
2.3.7. Conclusion pour le domaine de la santé .....	11
<b>3. DOMAINE DE LA PEDAGOGIE</b> .....	<b>12</b>
3.1. Situation générale .....	12
3.1.1. Bachelor en Enseignement primaire .....	14
3.1.2. Master en enseignement secondaire I .....	14
3.1.3. Master of advanced studies – MAS en enseignement secondaire II .....	15
3.1.4. Master en enseignement spécialisé – MAES .....	15
3.1.5. Maîtrise universitaire / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée – MAEPS .....	15
3.2. Enjeux de la formation pratique et des places de stages du domaine de la pédagogie .....	15
3.2.1. Répondre aux contraintes entre besoins en places de stage et disponibilité des PraFos .....	15
3.2.1.1. Limitation des admissions .....	15
3.2.1.2. Coordonner les places disponibles selon les domaines et discipline avec les besoins .....	16
3.3. Conclusion pour le domaine de la pédagogie .....	16
<b>4. CONCLUSION</b> .....	<b>17</b>

## Tableaux et graphiques :

<b>graphique 1</b> : nombre d'étudiants en CAS PraFo (HES) .....	4
<b>tableau 1</b> : disponibilité et besoins en places de stage pour le travail social .....	5
<b>tableau 2</b> : disponibilité et besoins en places de stage pour l'ergothérapie .....	7
<b>graphique 2</b> : effectifs et diplômés du CAS PraFo (pédagogie) .....	12
<b>graphique 3</b> : courbes de progression des diplômé-e-s du CAS PraFo par secteur d'activité (pédagogie) ....	13
<b>tableau 3</b> : données annuelles des diplômé-e-s du CAS PraFo par secteur d'activité (pédagogie) .....	13

## 1. PREAMBULE

Dans le cadre des Hautes Ecoles de type HES ainsi que de la Haute Ecole pédagogique du Canton de Vaud (ci-après : HEP Vaud), la thématique de la formation pratique – et donc des places de stage – concerne trois domaines distincts : le travail social, la santé et la pédagogie. Plus spécifiquement, l'acquisition sur le terrain de connaissances pratiques concerne les filières ci-dessous :

- travail social ;
- ergothérapie ;
- soins infirmiers ;
- physiothérapie ;
- technique en radiologie médicale ;
- sage-femme ;
- enseignement primaire ;
- enseignement secondaire I ;
- enseignement secondaire II ;
- pédagogie spécialisée.

Les modalités des stages de formation pratique diffèrent selon les filières mais reposent néanmoins sur un point commun : les étudiantes et étudiants doivent être encadrés sur leur lieu de stage par des praticiennes et praticiens formateurs (PraFos<sup>1</sup>), ce qui permet de garantir le niveau d'exigence et la qualité de l'encadrement.

Les domaines de la santé et du social partagent la même formation, un *certificate of advanced studies* (CAS), pour devenir PraFo<sup>2</sup>, tandis que le CAS pour l'encadrement des stages dans le domaine de la pédagogie est organisé par la HEP Vaud<sup>3</sup>.

## 2. DOMAINES DU TRAVAIL SOCIAL ET DE LA SANTE

### 2.1. Eléments communs aux deux domaines

La formation pratique des domaines du Travail social et de la Santé de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) repose sur une base conventionnelle associant d'une part les institutions, qui accueillent des stagiaires, et d'autre part la HES-SO. Ce dispositif permet d'assurer aux stagiaires un suivi individuel de qualité par du personnel qualifié – les PraFos – à même d'encadrer leur formation pratique, de les évaluer et de se prononcer sur la validation de leurs stages.

Dans le Canton de Vaud, la formation des PraFos pour les domaines du Travail social et de la Santé est dispensée sur le site de la Haute Ecole de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), où elle est organisée conjointement avec la Haute Ecole de la santé Vaud (HESAV) et la Haute Ecole de la santé La Source (ci-après : La Source).

Le nombre de praticiennes et de praticiens formateurs est un levier clé pour augmenter le nombre de places de formation pratique et, de-là, augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants en formation. Une augmentation de leur nombre a déjà été effective au cours de ces dernières années : le nombre de personnes inscrites au CAS PraFo dispensé à la HETSL est passé de 201 en 2018 à 299 en 2022, soit une augmentation de 50% en cinq ans (voir graphique 1).

La formation de PraFo représente 150 heures d'enseignement, environ 150 heures de travail personnel et environ 150 heures de pratique réflexive (suivi d'une étudiante ou d'un étudiant et réflexion sur ce suivi), soit un total de 15 crédits ECTS<sup>4</sup>. Elle est organisée sur 25 jours de cours répartis sur 12 mois. La charge que représente ce cursus tant pour le PraFo en formation que pour les employeurs a néanmoins été identifiée au sein de la HES-SO comme un facteur limitant de son attractivité, c'est pourquoi une révision du cursus est en cours ; elle porte notamment sur l'hypothèse de réduire la

---

<sup>1</sup> L'abréviation d'usage pour les praticiennes et praticiens formateurs diffère selon les domaines. On parle de PF pour les domaines du Travail social et de la Santé, alors que le terme de PraFo est privilégié dans le domaine de la pédagogie. Pour simplifier et harmoniser la lecture, c'est ce dernier terme qui est utilisé dans l'entier du présent rapport.

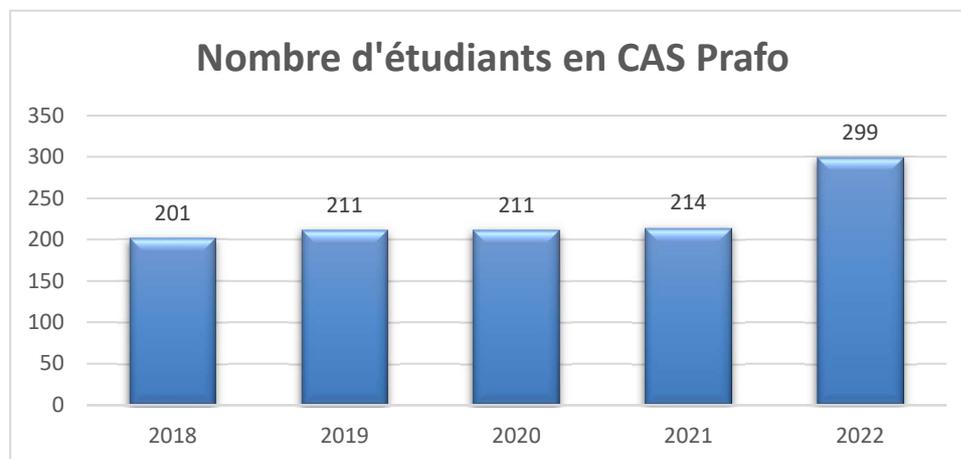
<sup>2</sup> Pour le CAS de praticienne et de praticien formateur à la Haute Ecole de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), voir le site : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-de-praticienne-et-de-praticien-formateur-vaud/>

<sup>3</sup> Pour le CAS de praticienne et de praticien formateur HEP, voir le site : <http://candidat.hepl.ch/accueil/formations-continues/formation-continue-certifiee-postgrades/offre-de-formations-postgrades/cas-certificate-advanced-studies/cas-praticien-formateur.html>

<sup>4</sup> Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS - European Credit Transfer and Accumulation System) est un outil de l'espace européen de l'enseignement supérieur visant à rendre les études et les cours plus transparents. Il aide les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger.

matière au socle strictement nécessaire tout en concentrant la formation sur une dizaine de jours, hypothèse soumise à consultation au printemps 2024 par la HES-SO.

Des travaux sont également conduits pour renforcer le positionnement de la formation pratique des deux filières en exploitant davantage les apports de l'expérience de terrain offerte aux étudiantes et aux étudiants, en développant un dialogue privilégié avec les partenaires institutionnels de terrain et en modernisant le dispositif opérationnel.



**graphique 1**  
Source : Rapports d'activités de la HETSL, années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

## 2.2. Eléments spécifiques au domaine social

### 2.2.1. Situation

Les modules de formation pratique du bachelor HES en Travail social correspondent à 54 crédits ECTS sur un volume total de 180 crédits. Ces 54 crédits sont répartis en deux modules de 27 crédits chacun et englobent deux parties : une partie « terrain », réalisée dans un lieu de formation pratique (24 crédits) et une partie « intégration », réalisée en haute école (3 crédits). Les deux périodes de formation « terrain » se déroulent, pour les stagiaires à plein temps, sur un maximum de 22 semaines.

Depuis 2012, l'équation entre besoins du terrain en personnel qualifié, augmentation du nombre de candidates et candidats aux études et places de formation pratique a conduit la HES-SO à adopter une régulation des effectifs (limitation du nombre d'étudiantes et d'étudiants admis en formation). Cela a permis de prévoir les besoins pour l'ensemble des acteurs concernés par la formation pratique tout en maintenant l'objectif de qualité de la formation et en augmentant progressivement le nombre d'étudiantes et d'étudiants (603 en 2016, 682 en 2022). La mise en œuvre d'un nouveau plan d'études cadre pour le travail social, adopté par la HES-SO en 2020 (PEC 20), a par ailleurs donné lieu dès 2021 à la création à la HETSL d'un poste d'adjointe scientifique dont la mission consiste, notamment, à contribuer au soutien et au développement de la formation pratique.

La coordination des places de stage se fait actuellement au niveau romand par une commission rassemblant les différents responsables de formation pratique des quatre Hautes Ecoles de travail social de la HES-SO. La gestion des places est du ressort de chaque école. Sur le terrain, l'observation du nombre de places de stage disponibles en regard du nombre de places occupées sur la période 2019-2023 ne laisse pas augurer de pénurie (cf. tableau 1).

Formation pratique	2019-2020			2020-2021		
	Places offertes	Places vacantes	% places vacantes	Places offertes	Places vacantes	% places vacantes
Service social	111	30	27%	109	25	23%
Education sociale	440	221	50%	399	153	38%
Animation socioculturelle	156	98	63%	125	55	44%
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>349</b>	<b>49%</b>	<b>633</b>	<b>233</b>	<b>37%</b>

Formation pratique	2021-2022			2022-2023		
	Places offertes	Places vacantes	% places vacantes	Places offertes	Places vacantes	% places vacantes
Service social	109	25	23%	126	39	31%
Education sociale	399	155	39%	411	195	47%
Animation socioculturelle	111	51	46%	138	71	51%
<b>Total</b>	<b>619</b>	<b>231</b>	<b>37%</b>	<b>675</b>	<b>305</b>	<b>45%</b>

**tableau 1** : disponibilité et besoins en places de stage pour le travail social  
Source : HETSL

Les milieux professionnels du travail social relatent néanmoins une pénurie en termes de professionnels qualifiés, de sorte qu'il s'agit pour la HETSL de se projeter vers une augmentation du plafond de la régulation. Or former plus d'étudiantes et d'étudiants signifie qu'il faudra entre autres disposer de suffisamment de places de formation pratique et, dès lors, de plus de praticiennes et de praticiens formateurs. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre d'actions sont envisagées.

## 2.2.2. Leviers d'action

### 2.2.2.1. Assises du social

Le 24 novembre 2023 ont eu lieu les « Assises du secteur social parapublic vaudois »<sup>1</sup> organisées par la CPP (Commission paritaire professionnelle) sur le site de la HETSL. Ces assises ont permis à trois groupes de travail consacrés à la formation, aux conditions de travail et à la rémunération de rendre compte de leurs échanges. Elles ont notamment permis d'établir un état des lieux de la pénurie de personnel qualifié et des besoins de formation, en collaboration avec les partenaires sociaux et les services de l'Etat concernés – les Directions générales de la cohésion sociale (DGCS), de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) et de l'enseignement supérieur (DGES) – et ont abouti à l'établissement d'une feuille de route comprenant 11 mesures liées aux conditions de travail et 5 mesures liées à la formation.

### 2.2.2.2. Documentation de la pénurie

Différentes enquêtes sont en cours ou terminées pour objectiver les besoins du marché du travail (SavoirSocial, Projet ProSPER de la DGCS, enquête HES-SO – Domaine Travail social). Une enquête est également envisagée sur la situation des *alumni* pour documenter le devenir des anciennes et anciens étudiants une fois sur le marché du travail, avec la nécessité de la réitérer régulièrement pour permettre un suivi longitudinal.

### 2.2.2.3. Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants HES en Travail social

Au niveau de la HES-SO, le domaine Travail social a formulé une demande au Comité gouvernemental pour augmenter les quotas de la régulation de + 50 étudiants pour la rentrée 2024, répartis entre les 4 Hautes écoles de travail social romandes. La HETSL vise pour sa part une augmentation de ses effectifs étudiants de + 20 chaque année dès 2024 et jusqu'en 2027.

<sup>1</sup> Voir la documentation relative à ces Assises sur le site internet : <https://cctsocial-vaud.ch/assises-du-24-novembre-2023/>

#### 2.2.2.4. Orientations de la HETSL

La HETSL a adopté dans le cadre de son plan de développement des orientations pour la période courant jusqu'à l'horizon 2027 comprenant notamment pour objectifs, en matière d'enseignement, la réforme ou l'abrogation du processus de régulation et l'augmentation des quotas d'admission (cf. levier précédent), l'augmentation de la flexibilisation des cursus en formation initiale et continue et le développement de la perméabilité des cursus, ainsi que la différenciation de l'offre des thématiques et compétences enseignées dans la formation initiale et continue, avec une augmentation possible de l'activité de cette dernière.

### 2.2.3. Conclusion pour le domaine du social

Le nombre actuel de places de stage de formation pratique et de PraFos permet de répondre aux besoins en regard du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Les besoins du marché du travail en matière de personnel qualifié conduisent cependant à l'augmentation de ce nombre. Les actions déjà mises en place concernant la formation pratique ainsi que celles envisagée devraient permettre d'absorber cette croissance progressive.

## 2.3. Eléments spécifiques au domaine de la santé

### 2.3.1. Un dispositif de financement incitatif

Un dispositif global de financement de la formation pratique dans le domaine de la santé (hors études de médecine) existe. Il s'articule selon les deux axes suivants :

- le fonds de formation vaudois prévu dans un accord de 2005 entre les départements en charge de la formation et de la santé ;
- le fonds incitatif<sup>1</sup> prévu depuis 2013 pour le financement du modèle d'incitation à la formation non universitaire dans les hôpitaux vaudois.

#### 2.3.1.1. Le fonds de formation vaudois

Ce fonds de formation couvre, d'une part, les allocations de stage que perçoivent les étudiantes et étudiants en HES du domaine santé (de même que les étudiants du domaine santé en Ecole supérieure / ES, les apprentis assistants en soins et santé communautaire / ASSC en école et les étudiantes et étudiants en année propédeutique santé<sup>2</sup>). L'allocation de stage est de 4'800 francs par année, soit 400 francs par mois. Elle a été établie par la *Convention intercantonale du 4 mars 1996 concernant la formation aux professions de la santé (professions médicales exceptées) et son financement (C-FPS, BLV 413.91)*, dans son annexe n° II.

Ce fonds couvre également la part vaudoise au fonds de formation pratique de la HES-SO qui permet de rétribuer à hauteur de 60 CHF par jour et par stagiaire les institutions qui reçoivent des stagiaires HES.

Le fonds permet enfin d'indemniser, directement par le Canton de Vaud, les institutions qui reçoivent des stagiaires en année propédeutique santé, selon le même modèle que le fonds de formation pratique de la HES-SO.

Le coût 2022 à charge de la DGS était de 16 millions de francs, soit 10.7 millions de francs pour les allocations de stage et 5.3 millions de francs pour les indemnisations aux institutions hôtes.

#### 2.3.1.2. Le fonds incitatif

Mis en place en 2013, le modèle prévoit la fixation dans le contrat de prestation de chaque hôpital d'un objectif global de formation en nombre de jours de stage, ainsi que d'un objectif minimal à réaliser. Le financement de l'encadrement de la formation est prélevé sur l'enveloppe des hôpitaux vaudois. En contrepartie, un forfait par jour de stage de 120 francs est accordé à l'hôpital concerné pour chaque journée de stage réalisée qui dépasse l'objectif minimal fixé par la DGS. Le financement de cette

---

<sup>1</sup> Fonds pour le financement du modèle d'incitation à la formation non universitaire dans les hôpitaux vaudois du 1<sup>er</sup> janvier 2013

<sup>2</sup> L'année propédeutique santé est une année qui permet aux personnes qui ne disposent pas des conditions d'entrée dans une HES du domaine de la santé de les acquérir ; il s'agit en particulier de l'expérience du monde du travail telle que définie dans loi [fédérale] sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, RS 414.20).

indemnité est considéré comme une prestation d'intérêt général. En 2022, le coût à la charge de la DGS était de 13.9 millions de francs.

Il convient de relever que dans le cadre du programme InvestPro<sup>1</sup>, pour lequel le Grand Conseil a été saisi d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD)<sup>2</sup>, il est envisagé la possibilité d'étendre aux institutions non hospitalières qui reçoivent des stagiaires l'opportunité d'emarger au fonds incitatif de la même manière que les institutions hospitalières.

## 2.3.2. Ergothérapie<sup>3</sup>

### 2.3.2.1. Situation

La formation pratique du bachelor HES en ergothérapie comprend cinq journées d'immersion dans le premier semestre d'étude ainsi que trois périodes à temps plein de neuf à dix semaines dès la fin de la première année, pour un total de 40 crédits ECTS sur les 180 que comprend le bachelor au total. Cela répond aux exigences de la Fédération mondiale des ergothérapeutes<sup>4</sup>. Sur le plan pédagogique, les formations sont caractérisées par des périodes en immersion dans des milieux de travail. La situation est tendue au niveau de l'offre de places de stage, en particulier concernant les modules de formation pratique effectués respectivement en première et deuxième année (FPI, resp. FPII), qui correspond juste au besoin.

Année	2022	2023
Journées d'admission	104 places offertes/76 places requises	90 places offertes/78 places requises
FPI	75 places offertes/70 places requises	75 places offertes/73 places requises
FPII	65 places offertes/64 places requises	75 places offertes/70 places requises
FPIII	80 places offertes/70 places requises	101 places offertes/59 places requises

**tableau 2** : disponibilité et besoins en places de stage pour l'ergothérapie

Source : HETSL

La formation en ergothérapie est régulée, comme celle du travail social. Cela signifie que le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis en première année est limité. C'est le Comité gouvernemental de la HES-SO qui est l'instance décisionnelle quant à ces quotas, sur la base des propositions soumises par le Rectorat. De manière globale, une pénurie d'ergothérapeutes est constatée dans tous les cantons romands. Les quotas de la régulation ont donc été régulièrement augmentés, ce qui a déjà permis de faire progresser le nombre d'étudiantes et d'étudiants en ergothérapie ces dernières années (+63% entre 2016 et 2022, soit de 153 à 228) ; il est envisagé d'augmenter encore ce nombre jusqu'à 274 à l'horizon 2027. Cela devrait permettre de répondre aux estimations des besoins de relève en ergothérapie émises par l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN / 2016). Bien que la formation de nouveaux professionnels soit un facteur clé dans la lutte contre cette pénurie, elle ne peut toutefois y répondre que partiellement. D'autres mesures (conditions de travail, fidélisation, etc.) sont envisagées en parallèle.

### 2.3.2.2. Leviers d'action

La marge de manœuvre identifiée pour le développement des places de stage se situe presque exclusivement au niveau des ergothérapeutes indépendants installés en cabinet ; ils sont environ 390 en Suisse romande selon les chiffres de l'Association suisse des ergothérapeutes. Afin d'évaluer le potentiel de création de places de formation pratique, un questionnaire a été envoyé auprès de ces cabinets avant la pause estivale 2023. Le développement de places hors canton doit aussi être poursuivi, et l'offre de places de stage en binôme (suivi conjointement par deux stagiaires) est également envisagée. Les associations cantonales d'ergothérapeutes sont également sollicitées pour estimer, par région, le potentiel de développement de nouvelles places de formation pratique.

<sup>1</sup> Il s'agit d'un plan d'envergure annoncé par le Conseil d'Etat en janvier 2024 pour lutter contre la pénurie de personnel de santé, accessible via le site : <https://www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/soins-infirmiers-vaudois-evenements-et-actions/investpro>.

<sup>2</sup> Le décret correspondant (BLV 811.121) a été adopté par le Grand Conseil lors de sa séance du 3 septembre 2024. Cf. également infra point 2.3.7.

<sup>3</sup> La formation en ergothérapie est offerte, au sein de la HES-SO, uniquement à la HETSL. Elle sera transférée à HESAV dans le cadre de la mise en service du Campus Santé, sur le site de la Bourdonnette, à l'horizon 2026.

<sup>4</sup> World Federation of Occupational Therapists [WFOT] (2016). Critères minimum requis pour la formation des ergothérapeutes. <https://www.wfot.org/resources/new-minimum-standards-for-the-education-of-occupational-therapists-2016-e-copy>

### 2.3.2.3. Conclusion pour l'ergothérapie

Les leviers d'action identifiés pour l'ergothérapie, de même que les perspectives – communes aux domaines social et santé – de révision du cursus de formation de PraFo, doivent permettre de répondre aux besoins en places de formation pratique en ergothérapie.

## 2.3.3. Physiothérapie

### 2.3.3.1. Situation

La formation pratique du bachelor HES en physiothérapie comprend trente-six semaines de stage pour un équivalent de 45 crédits ECTS sur les 180 que compte le bachelor au total ; la formation dure trois ans. Chaque année, ce sont près de 10'000 journées de formation pratique réparties dans quelque 220 places de stage qui sont réalisées, pour environ 180 jeunes en formation (~50 diplômé-e-s annuellement). Comme pour les formations en ergothérapie et en travail social, l'accès au cursus de physiothérapie est régulé. Cela signifie que le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis en première année est limité. C'est le Comité gouvernemental de la HES-SO qui est l'instance décisionnelle quant à ces quotas, sur la base des propositions soumises par le Rectorat.

Dans le cadre de la formation en physiothérapie, les lieux de stages sont coordonnés de manière intercantonale au sein de la HES-SO par un collège de formation pratique afin de pouvoir conserver l'accès à certains aspects spécifiques de la profession tels que la réhabilitation (p.ex. la SUVA/Clinique romande de réhabilitation à Sion). Le collège de formation pratique répartit les places pour la Suisse romande et veille à la bonne utilisation de toutes les places disponibles.

Les perspectives pour l'année académique 2024-2025 indiquent qu'il y aura suffisamment de places de formation pratique mais que la marge sera faible. La demande de croissance des effectifs induite par le besoin de plus de professionnels qualifiés risque d'accroître les difficultés.

### 2.3.3.2. Leviers d'action

Compte tenu de l'utilisation des places de stage « intercantionales » par l'ensemble des cantons de la HES-SO, il est important d'ouvrir de nouvelles places de formation pratique dans le Canton de Vaud.

La marge de manœuvre identifiée pour le développement des places de stage se situe notamment au niveau des cabinets des physiothérapeutes indépendants. Un allègement du cursus nécessaire à l'encadrement de stagiaires est ainsi souhaité. Il est en effet important de prendre en compte le temps requis pour se former comme PraFo, qui implique pour les professionnels de ne pas être disponible pour leurs cabinets.

La perspective d'ouvrir des places de stage à l'international est également envisagée mais les réflexions doivent tenir compte des enjeux de durabilité ainsi que d'équité.

### 2.3.3.3. Conclusion pour la physiothérapie

Si la situation reste tendue pour faire correspondre les besoins en places de stage et le nombre de places disponibles, des perspectives d'augmentation existent.

## 2.3.4. Sage-femmes (voie seconde)

### 2.3.4.1. Situation

La formation conduisant au bachelor HES Sage-femme est dispensée dans le Canton de Vaud au sein de HESAV dans le cadre d'un programme en « voie seconde » d'une durée de deux ans. Cela signifie qu'il faut avoir obtenu au préalable un bachelor HES en Soins infirmiers. Afin de répondre aux exigences européennes, le programme de la filière Sage-femme offre une place importante à la formation pratique qui dure trente-six semaines et équivaut à 48 crédits ECTS sur les 120 du cursus. Les stages doivent notamment permettre à chaque étudiante de prendre part à un nombre déterminé de procédure d'accouchement, quarante, ce qui représente une contrainte importante pour le dispositif en place. Si le suivi des femmes enceintes permet de se former aux aspects pratiques qui y sont liés, l'accessibilité aux lieux de naissance (salle d'accouchement, maisons de naissance, etc.) ne permet pas toujours d'effectuer le nombre requis de suivi de parturientes pour valider l'ensemble des exigences. Pour une à deux étudiantes, la certification doit parfois être repoussée de quelques mois pour que cet aspect puisse être validé et les professionnelles dûment reconnues.

Il convient également de relever que, dès la rentrée d'août 2024, une variante de ce cursus, à temps partiel, a été ouverte afin de former des personnes dont les contraintes financières ou les responsabilités

familiales ne leur permettent pas de suivre le programme à temps plein. Cette formation à temps partiel contribuera à optimiser l'utilisation des lieux de stages en les occupant en alternance avec les personnes en formation à temps plein.

La formation conduisant au bachelor HES Sage-femme est régulée, comme c'est le cas pour les formations en travail social, en ergothérapie et en physiothérapie. C'est le Comité gouvernemental de la HES-SO qui est l'instance décisionnelle quant au nombre d'étudiantes et d'étudiants admis en première année, sur la base des propositions soumises par le Rectorat. Actuellement, HESAV diplôme annuellement entre 20 et 30 nouvelles professionnelles.

La pénurie en matière de sage-femmes est avérée, les milieux professionnels ont besoin de pouvoir disposer de plus de professionnelles formées. Le Canton de Vaud a, dans le cadre de son programme de développement en faveur des professions de la santé (InvestPro<sup>1</sup>), inscrit les sage-femmes comme priorité, aux côtés des infirmières et infirmiers, des aides en soins et santé communautaire (ASSC), des aides en soins et accompagnement (ASA), des assistantes et assistants socio-éducatifs (ASE) ainsi que des assistantes et assistants médicaux, des techniciennes et techniciens en salle d'opération (TSO) et des ambulancières et ambulanciers.

#### *2.3.4.2. Leviers d'action*

L'accessibilité aux lieux de naissance est le principal levier d'action pour permettre d'augmenter le nombre de professionnelles à disposition. De nombreux échanges ont lieu à ce sujet au niveau romand au sein de la HES-SO, afin de pouvoir disposer de plus de places de stage. Néanmoins, il est également nécessaire de travailler sur d'autres leviers tels que la fidélisation des professionnelles en activité.

#### *2.3.4.3. Conclusion pour les sage-femmes (voie seconde)*

Les places de formation pratique actuelles, si elles suffisent pour la plupart des aspects, sont trop peu nombreuses quand il s'agit de pouvoir acquérir l'expérience liée à la pratique des accouchements. Un dialogue permanent avec les lieux de naissance existe afin de résoudre cette difficulté et ouvrir de nouveaux lieux de stage.

### **2.3.5. Soins infirmiers**

#### *2.3.5.1. Situation*

La formation pratique du bachelor HES en soins infirmiers comprend quarante semaines pour un total de 58 crédits ECTS sur les 180 que comprend le bachelor au total ; la formation dure trois ans. Chaque année, ce sont plus de 76'000 journées de formation pratique réparties dans près de 2'300 places de stage qui sont réalisées, pour quelque 1'100 jeunes en formation (~300 diplômé-e-s annuellement). Deux hautes écoles dispensent cette formation dans le Canton de Vaud : HESAV et La Source.

Contrairement aux formations en ergothérapie, physiothérapie et sage-femmes, le cursus de bachelor HES en soins infirmiers n'est pas régulé. Chaque candidate ou candidat répondant aux conditions d'accès est admis en formation. Cependant, après une longue période de croissance qui a vu le nombre de diplômées et diplômés passer de quelque 170 en 2010 à environ 300 actuellement, le nombre de personnes souhaitant débiter une formation en soins infirmiers stagne.

En regard des perspectives démographiques de croissance de la population, cumulées avec un vieillissement de celle-ci, les besoins en personnel de soins et santé vont croître. Selon les projections effectuées par l'OBSAN<sup>2</sup> pour le Canton de Vaud, le besoin de relève de diplômé-e-s HES est de 4'500 à l'horizon 2030, soit un manque de 2'000 à 2'500 personnes par rapport aux capacités de formation actuelles. Ces éléments sont complétés par les enjeux portés par la mise en œuvre de l'initiative « pour des soins infirmiers forts » acceptée en votation en novembre 2021. L'ensemble de ces facteurs a incité le Canton de Vaud à intégrer les soins infirmiers comme élément prioritaire dans le cadre de son programme de développement en faveur des professions de la santé (InvestPro), tout comme les sage-femmes.

---

<sup>1</sup> Pour le contenu de ce programme, voir le site : <https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/investpro>

<sup>2</sup> OBSAN – Observatoire suisse de la santé : « Personnel de santé en suisse – rapport national 2021 », rapport accessible via le site : <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2021-personnel-de-sante-en-suisse-rapport-national-2021>

### 2.3.5.2. *Leviers d'action*

La formation pratique est un élément clé du dispositif de formation dans le domaine des soins infirmiers. Si, actuellement, seule l'expérience en milieux cliniques est strictement reconnue au niveau national comme formation pratique, le développement de la pratique simulée et sa reconnaissance progressive est un levier d'action majeur pour permettre de former plus de personnes. Des infrastructures telles que l'hôpital simulé de La Source, sur le site de Beaulieu, ainsi que la construction du Centre coordonné de compétences cliniques sur le site de la Bourdonnette – où déménagera HESAV et dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2026 – sont des leviers majeurs pour développer la formation pratique.

Le nombre de personnes souhaitant se former en soins infirmiers doit également croître pour répondre à la demande en personnel qualifié, c'est pourquoi un volet du programme InvestPro est consacré à la promotion des métiers des soins afin que plus de candidates et de candidats choisissent cette voie.

La fidélisation du personnel en activité est le troisième volet du programme InvestPro. Outre le maintien en activité ou le retour des professionnels qualifiés qui se sont temporairement éloignés, ce volet permettra également de développer les places de formation pratique, notamment par la disponibilité de plus de personnes au bénéfice de la formation de PraFo.

### 2.3.5.3. *Conclusion pour les soins infirmiers*

Une coordination annuelle entre les hautes écoles qui forment au bachelor HES en soins infirmiers, les milieux hospitaliers et les milieux des soins permet de répondre au nombre de places de formation pratique nécessaires actuellement. Néanmoins, les besoins futurs vont contraindre à augmenter drastiquement les dispositifs de formation pratique (lieux de stage et formation pratique par la simulation), ceci pour autant que le nombre de personnes souhaitant se former dans cette voie augmente.

## **2.3.6. Techniciennes et techniciens en radiologie médicale (TRM)**

### 2.3.6.1. *Situation*

La formation pratique du bachelor de TRM comprend quarante semaines de stage, auxquelles s'ajoutent deux semaines à options et quatre semaines d'approfondissement, le tout équivalent à 60 crédits ECTS sur les 180 que comprend le bachelor au total ; la formation dure trois ans. Chaque année, ce sont environ 5'900 journées de formation pratique réparties dans quelque 200 places de stage qui sont réalisées, pour environ 120 jeunes en formation (entre 20 et 30 diplômé-e-s chaque année). Comme pour les soins infirmiers, le cursus de TRM n'est pas régulé ; toutes les personnes qui souhaitent s'inscrire à ce cursus sont admises pour autant qu'elles disposent des titres requis.

De manière générale, la filière TRM dispose du nombre de places de formation pratique nécessaires par rapport au nombre d'étudiantes et d'étudiants présents en formation. Néanmoins, une augmentation de l'intérêt pour cette filière rend la situation des places de formation pratique plus tendue, car il est nécessaire de parcourir l'ensemble des domaines dans le cadre du cursus : rayons X (radiographie, radioscopie, etc.), ondes magnétiques (IRM), ultrasons (échographie), radiologie interventionnelle (assister les médecins dans la réalisation d'actes thérapeutique), médecine nucléaire (étude du fonctionnement des organes internes au moyen de faibles quantités de substances radioactives administrées aux patients). La radio-oncologie et la médecine nucléaire sont les deux domaines où il semble plus complexe d'ouvrir de nouvelles places.

### 2.3.6.2. *Leviers d'action*

Les profils actuels des TRM sont des profils généralistes, chaque personne en formation suit un nombre de semaines de stages égal dans les cinq domaines. Une flexibilisation s'appuyant sur une durée variable des stages selon les domaines permettrait de conserver cet aspect généraliste tout en utilisant de manière plus efficiente les places à disposition.

### 2.3.6.3. *Conclusion pour les TRM*

La situation des places de formation pratique est pour l'heure équilibrée. Cependant, elle pourrait devenir critique si plus d'étudiants choisissaient cette voie ; dans ce cas il faudrait revoir le modèle d'organisation des stages actuels. Il s'agit donc de suivre attentivement le développement des effectifs de cette filière non régulée.

### 2.3.7. Conclusion pour le domaine de la santé

Il est nécessaire de considérer chaque cursus de formation séparément pour évaluer la criticité des places de stage dans chacune des filières. La situation apparaît actuellement comme correspondant globalement aux besoins, hormis pour la filière des sage-femmes où il est nécessaire d'augmenter l'accessibilité aux lieux d'accouchement.

Néanmoins, les perspectives démographiques et les besoins de personnel de soins et de santé qui en découlent vont nécessiter une croissance globale des capacités de formation, dont la formation pratique. L'apprentissage par la pratique simulée est une option possible pour diminuer la pression sur les places de stage au sein des institutions cliniques, même si les soins sont un domaine où le contact humain demeure central et où l'apprentissage qui y est lié ne peut passer uniquement par la simulation. Si elle ne peut remplacer les compétences que les étudiantes et étudiants acquièrent auprès des patients réels, elle contribue à mieux les préparer aux stages cliniques et à renforcer ce type de compétence, augmentant par-là l'efficacité du temps passé auprès des patients et permettant, éventuellement, de diminuer ce temps. Néanmoins, il n'est pour l'heure pas possible pour le domaine santé de remplacer une partie de la formation pratique par de la simulation, même immersive. En effet, l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan)<sup>1</sup> ne permet pas cette reconnaissance, dès lors qu'elle définit strictement la formation pratique comme étant « un contact direct avec des patients réels ». Dans le cadre du processus actuel de révision de la LPSan qui vise à l'introduction de la notion d'infirmière ou infirmier en pratique avancée, des discussions devront avoir lieu concernant une définition de la formation pratique moins restrictive qu'actuellement.

L'ensemble des acteurs concernés sont conscients de l'enjeu majeur que la formation dans le domaine de la santé représente et s'impliquent fortement pour avoir la capacité de former plus de personnes.

Sur le plan des mesures incitatives, il convient de relever que le programme InvestPro – pour lequel un décret a été adopté par le Grand Conseil<sup>2</sup> – envisage la possibilité d'étendre aux institutions non hospitalières qui reçoivent des stagiaires la possibilité d'émarger au fonds incitatif de la même manière que les institutions hospitalières. Cet EMPD comprend par ailleurs une palette d'autres mesures afin de promouvoir les professions de la santé, former plus de personnes et fidéliser les professionnelles et professionnels déjà en activité.

---

<sup>1</sup> RS 811.212.1, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/18/fr>

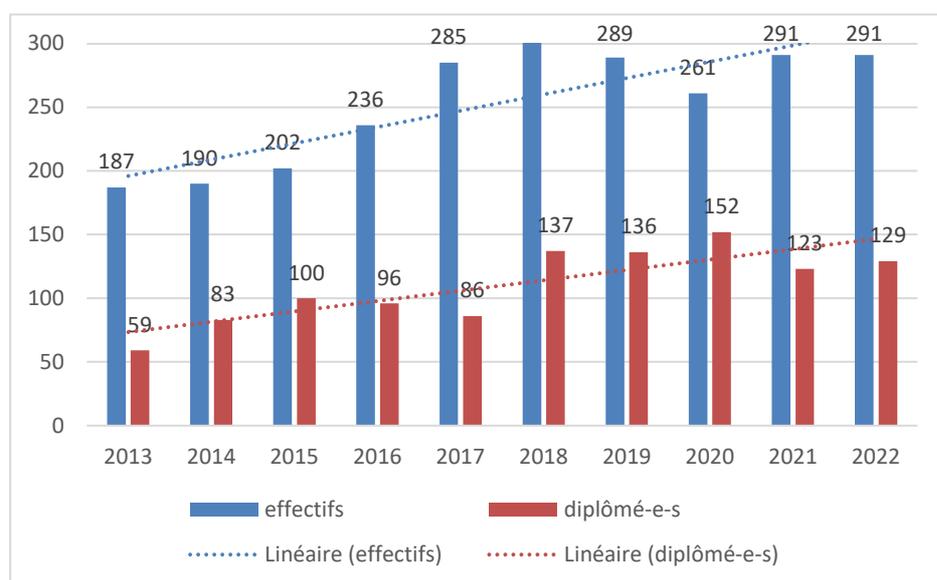
<sup>2</sup> Ce décret (BLV 811.121) a été adopté par le Grand Conseil lors de sa séance du 3 septembre 2024 et lui a été présenté par le Conseil d'Etat via l'EMPD sur le plan stratégique et les mesures du programme cantonal de lutte contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers, InvestPro (23\_LEG\_87)

### 3. DOMAINE DE LA PEDAGOGIE

#### 3.1. Situation générale

La formation des enseignantes et des enseignants de l'enseignement obligatoire, postobligatoire et spécialisé est réalisée dans le Canton de Vaud au sein de la Haute Ecole pédagogique (HEP Vaud). Elle est basée sur une alternance entre enseignement académique et stages pratiques, qui se déroulent au sein d'établissements (ou d'institutions) partenaires de formation (EPF). Les stages pratiques reposent sur les PraFos chargés de l'accueil des stagiaires, de leur formation et de l'évaluation de leurs compétences. Ces PraFos ne sont pas des collaborateurs de la HEP Vaud mais ils relèvent des services employeurs que sont en particulier les Directions générales de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et de l'enseignement postobligatoire (DGEP). C'est pourquoi il existe une étroite collaboration entre la HEP Vaud et les services employeurs. Le statut de ces PraFos est régi par une directive du département en charge de la formation<sup>1</sup>.

Les PraFos sont formés par un *certificate of advanced studies* (CAS) délivré par la HEP Vaud. Correspondant à 10 crédits ECTS, la formation se déroule sur deux ans, dont 17 journées de cours. Le nombre de diplômes décernés annuellement a doublé en dix ans (cf. graphique 2) et le nombre de PraFos actifs et actifs dans les établissements partenaires de formation croît de manière correspondante aux besoins des divers secteurs (cf. graphique 3 et tableau 3).



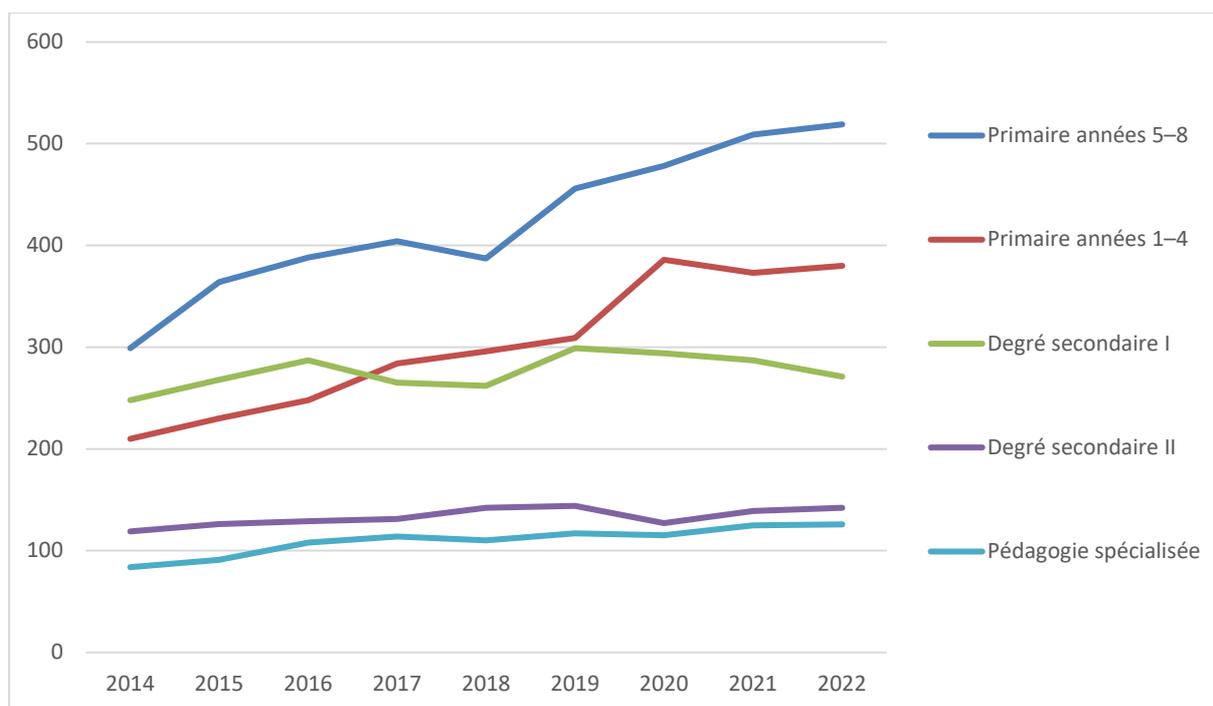
**graphique 2 :** effectifs et diplômés du CAS PraFo  
Source : Rapports d'activités de la HEP

Le taux de qualification des PraFos, formés ou en formation, avoisine 90%<sup>2</sup> des PraFos en activité pour les programmes d'études du Bachelor en enseignement pour le primaire (BP) et des Masters en enseignement secondaire I (MS1) et secondaire II (MS2). Le secteur de l'enseignement spécialisé est plus tendu du fait de la difficulté de longue date à identifier de plus en plus d'enseignantes et enseignants diplômés et disposant des qualités nécessaires en regard de la croissance des besoins. En juin 2022, la Cour des comptes du Canton de Vaud a publié un rapport portant sur les stages des futurs enseignants de l'école obligatoire et visant à renforcer l'implication de la HEP Vaud dans la formation pratique pour en garantir la qualité<sup>3</sup>. A la suite de ce rapport, un plan d'actions visant à optimiser la qualité des stages a été établi et sa mise en œuvre est en cours sur la période 2022-2027.

<sup>1</sup> Décision n°159 – Statut des praticiens formateurs dans les établissements partenaires de formation, accessible sur le site du département : <https://www.vd.ch/def/directives-def>

<sup>2</sup> La Directive prévoit que si le nombre de PraFos disponibles ne satisfait pas aux besoins, des stages peuvent être effectués auprès de PraFos suppléants. Ces derniers doivent s'être engagés à entreprendre la formation de PraFo dans les deux ans, et sont tenus de suivre un premier module du CAS de trois jours de cours.

<sup>3</sup> Intitulé « Stages des futures enseignantes et futurs enseignants à l'école obligatoire – Renforcer l'implication de la HEP dans la formation pratique pour en garantir la qualité », le rapport de la Cour des comptes – Rapport n° 76 / Juin 2022 – est accessible via le site suivant : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/15874i-rapport-n-76-stages-des-futures-enseignantes-et-futurs-enseignants-a-lecole-obligatoire>



**graphique 3** : courbes de progression des diplômé-e-s du CAS PraFo par secteur d'activité  
Source : Rapports d'activités de la HEP Vaud

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Primaire années 1-4</b>	210	230	248	284	296	309	386	373	380
<b>Primaire années 5-8</b>	299	364	388	404	387	456	478	509	519
<b>Degré secondaire I</b>	248	268	287	265	262	299	294	287	271
<b>Degré secondaire II</b>	119	126	129	131	142	144	127	139	142
<b>Pédagogie spécialisée</b>	84	91	108	114	110	117	115	125	126
<b>Total</b>	<b>960</b>	<b>1079</b>	<b>1160</b>	<b>1198</b>	<b>1197</b>	<b>1325</b>	<b>1400</b>	<b>1433</b>	<b>1438</b>
<b>% Certifié-e-s</b>	61%	58%	58%	61%	68%	69%	70%	73%	75%
<b>% En formation</b>	16%	15%	20%	23%	25%	22%	19%	19%	18%
<b>% suppléants</b>	24%	27%	22%	16%	7%	8%	11%	8%	7%

**tableau 3** : données annuelles des diplômé-e-s du CAS PraFo par secteur d'activité  
Source : Rapports d'activités de la HEP Vaud

Les différentes formations conduisant à l'enseignement sont le bachelor en enseignement primaire, le master en enseignement secondaire I, le *Master of advanced studies* (MAS) en enseignement secondaire II et le master en enseignement spécialisé. A ces formations il convient d'ajouter la maîtrise universitaire en pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée (MAEPS), qui est destinée aux personnes ayant déjà achevé une formation (bachelor au minimum) et qui a pour objectif le développement et la consolidation de connaissances et de compétences professionnelles et scientifiques nécessaires pour exercer auprès et en faveur des enfants de 0 à 6 ans rencontrant des difficultés ou des entraves dans leur développement. La réussite du MAEPS s'accompagne de

l'obtention du Diplôme de pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée, qui est un titre professionnel protégé qui confère le droit d'exercer en Suisse. Ce programme, unique en suisse romande, comprend également des stages, répartis dans l'ensemble des cantons romands, principalement Vaud et Genève.

Outre les éléments susmentionnés, la HEP Vaud dispense également des formations en éducation telles que le Master en sciences et pratiques de l'éducation (MASPE), le Master en didactique disciplinaire (MADD) et le Master en didactique de l'éducation physique et du sport (MADEPS). Ces formations ne conduisent pas à l'enseignement dans les établissements de la scolarité obligatoire, postobligatoire ou spécialisée, mais s'orientent plutôt sur le développement de la recherche. Ces formations ne s'appuient donc pas sur des places de formation pratique.

En 2021, la HEP Vaud accueillait 10,6% des étudiantes et étudiants en formation à l'enseignement en Suisse et se classait ainsi au quatrième rang des institutions de formation des enseignantes et enseignants en termes de taille. Dans les filières menant à l'enseignement, la HEP Vaud a vu ses effectifs augmenter de 98% entre 2011 et 2021, pour une croissance à l'échelle nationale et dans le même intervalle de 51% des étudiantes et étudiants se destinant à l'enseignement. En comptant uniquement les filières conduisant à l'enseignement préscolaire et primaire, secondaire I, secondaire II et à l'enseignement spécialisé, ce sont plus de 2'500 personnes qui sont en formation à la HEP Vaud.

Les perspectives délivrées par l'Office fédéral de la statistique quant à l'évolution du besoin en nouveaux enseignants révèlent un enjeu d'importance. Au niveau de l'enseignement primaire, le besoin de croissance est estimé à 14% d'ici 2031 alors que, de manière globale, le besoin de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants est évalué à 8%.

### **3.1.1. Bachelor en Enseignement primaire**

Le cursus de bachelor en enseignement primaire dure 3 ans et comprend 33 crédits ECTS de formation pratique sur les 180 de la formation. Cette formation pratique comprend trois stages annuels encadrés par des PraFos ; les stagiaires sont placés chaque année dans deux lieux de stage différents afin d'appréhender différentes réalités du terrain.

En première année, la formation pratique correspond à 6 crédits ECTS. Elle prend la forme de deux semaines entières au début de chaque semestre, suivies d'une demi-journée par semaine durant toute l'année, dans deux lieux de stage distincts. En deuxième année, elle débute par une ou deux semaines entières au début de chaque semestre, suivies d'un jour par semaine durant toute l'année. En troisième et dernière année, les étudiantes et les étudiants peuvent être placés selon deux modes : soit en stage en responsabilité partagée (stage « A ») dans la classe d'une ou d'un PraFo, où l'année commence par deux semaines entières au début de chaque semestre, suivies de quatre demi-journées par semaine durant toute l'année et le lieu de stage change au semestre ; soit en stage en emploi (stage « B »), en réponse aux besoins immédiats des établissements scolaires. Dans les deux cas, le stage leur permet d'exercer progressivement la gestion complète d'une classe dans un enseignement à temps partiel de 30 à 50%.

Au cours des semestres de printemps et automne de l'année 2022, ce sont 2'697 stages qui ont été effectués, dont 137 stages « B ». Concernant l'encadrement, 77% des PraFos étaient dûment certifiés, 21% en cours de formation et 2% étaient des PraFos suppléants. En termes d'effectifs, 1'292 personnes suivaient la filière de formation pendant l'année académique 2022-2023 ; 356 diplômes ont été décernés en 2022.

### **3.1.2. Master en enseignement secondaire I**

Le cursus de master en enseignement secondaire I dure 2 ans et comprend 120 crédits ECTS. La formation pratique représente 50, 52 ou 54 crédits ECTS selon que les étudiantes et les étudiants se forment à une, deux ou trois disciplines enseignables.

Au cours des semestres de printemps et automne de l'année 2022, ce sont 780 stages qui ont été effectués, dont 387 stages « B », y compris les stages effectués par les enseignantes et enseignants visant le diplôme additionnel pour l'enseignement des mathématiques avec complément disciplinaire. Concernant l'encadrement, 82% des PraFos étaient dûment certifiés, 11% en cours de formation et 7% étaient des PraFos suppléants. En termes d'effectifs, 451 personnes suivaient cette filière de formation pendant l'année académique 2022-2023 (y compris diplômes additionnels (37) et compléments au diplôme additionnel (13) ; 231 diplômes ont été décernés en 2022.

### **3.1.3. Master of advanced studies – MAS en enseignement secondaire II**

Le MAS conduisant à l'enseignement au secondaire II dure 1 an et comprend 60 crédits ECTS dont 16 crédits de formation pratique. La formation pratique est composée en principe d'un stage annuel chez un PraFo (stage « A »). En fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, un stage en emploi accompagné de visites effectuées par un PraFo est possible (stage « B »). Le stage commence avant le début du semestre académique par une période de 3 à 4 semaines à plein temps et se poursuit en alternance avec la formation théorique pendant l'année.

Au cours des semestre de printemps et automne de l'année 2022, ce sont 357 stages qui ont été effectués, dont 134 stages « B ». Concernant l'encadrement, 74% des PraFos étaient dûment certifiés, 15% en cours de formation et 11% étaient des PraFos suppléants. En termes d'effectifs, 201 personnes suivaient cette filière de formation pendant l'année académique 2022-2023 ; 158 diplômés ont été décernés en 2022.

### **3.1.4. Master en enseignement spécialisé – MAES**

Le MAES est une formation à temps partiel qui comporte 120 crédits ECTS répartis sur trois ans à raison de deux jours et demi par semaine. La formation pratique s'effectue dans les établissements partenaires de formation, où les étudiantes et étudiants sont encadrés par un PraFo pour les stages du MAES, ou par une enseignante-hôte ou un enseignant-hôte pour les stages liés aux prestations complémentaires en enseignement ordinaire (PCEO).

Au cours des semestre de printemps et automne de l'année 2022, ce sont 437 stages qui ont été effectués, dont 309 stages « B ». Pour ce qui est de l'encadrement, 47% des PraFos étaient dûment certifiés, 20% en cours de formation et 17% étaient des PraFos suppléants. Concernant l'encadrement de cette filière, il convient de relever que le nombre de places de stage disponibles dans le Canton de Vaud n'est pas suffisant et que la HEP Vaud doit recourir à des places dans des institutions sises hors canton. Cela représente 16% des PraFos qui assurent l'encadrement pratique de cette filière. En termes d'effectifs, 117 personnes suivaient cette filière de formation pendant l'année académique 2022-2023 ; 83 diplômés ont été décernés en 2022.

### **3.1.5. Maîtrise universitaire / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée – MAEPS**

La MAEPS offre une formation théorique et pratique ; cette-dernière est constituée de stages qui se déroulent dans des institutions de la petite enfance et auprès des familles. Elle est organisée conjointement entre la HEP Vaud et l'Université de Genève (UniGe). Les cours s'appuient sur les domaines de la pédagogie, de la psychologie, de la médecine, de la sociologie et du droit propres au champ de l'éducation précoce spécialisée. Les étudiantes et étudiants réalisent des stages accompagnés dans deux champs d'activité différents de l'éducation précoce spécialisée : un stage centré sur l'enfant et sa famille et un stage dans une collectivité d'enfants. Dans le cas d'une insertion professionnelle de l'étudiante ou de l'étudiant dans le domaine de l'éducation précoce spécialisée, un des deux stages peut être réalisé dans le cadre de l'exercice de la profession. Un encadrement pédagogique est alors mis en place, accompagné de séances de supervision.

La MAEPS comporte 90 crédits ECTS dont 18 correspondent à la formation pratique, il est réparti sur trois semestres à plein temps, ou sur six semestres à temps partiel. 18 personnes ont été diplômées en 2022 (moyenne de 11 diplômés/an entre 2015 et 2022).

## **3.2. Enjeux de la formation pratique et des places de stages du domaine de la pédagogie**

### **3.2.1. Répondre aux contraintes entre besoins en places de stage et disponibilité des PraFos**

#### *3.2.1.1. Limitation des admissions*

La loi sur la HEP Vaud (LHEP, BLV 419.11) et son règlement d'application (RLHEP, BLV 419.11.1) inscrivent le principe que, si le nombre de places de formation pratique disponibles par discipline d'enseignement est inférieur au nombre de candidats remplissant les conditions d'admission, une limitation des admissions est fixée. Ces limitations sont instaurées pour le secondaire I dans quelques disciplines, pour le secondaire II dans la plupart des disciplines, et pour l'enseignement spécialisé.

Au niveau de l'enseignement secondaire I, les limitations s'appuie sur les travaux de la Commission de la formation pratique (CoFoPra), créée en 2013 pour coordonner le besoin en PraFos. Elle est

constituée de représentants de la HEP Vaud, de la DGEO et de huit directrices et directeurs d'établissements représentant chacune des régions scolaires ; elle se réunit cinq à six fois par année. La CoFoPra a une vision opérationnelle, analyse les besoins en places de stages déterminés par la HEP Vaud pour l'année scolaire suivante et sert de relai avec le terrain pour ajuster le nombre de PraFos nécessaires. Elle base ses recommandations sur les critères suivants : les capacités d'accueil des établissements du secondaire I ; l'effectif, par discipline, des praticiennes formatrices et praticiens formateurs formés ou en formation ; l'évolution des besoins, par discipline, dans les établissements du secondaire I. Compte tenu de l'augmentation des besoins, seules trois disciplines sont limitées : économie et droit, arts visuels, sciences de la nature.

Au niveau du secondaire II, un dispositif similaire s'applique tout en s'appuyant sur l'analyse conduite par un groupe de travail qui réunit des représentants de la DGEP, des directions de gymnases, des directions d'écoles professionnelles et de la HEP Vaud. Pour l'année académique 2024-2025, quatre disciplines ne sont pas limitées : l'informatique, les mathématiques, l'allemand et l'anglais. Pour les autres disciplines, les mêmes limitations que pour les années précédentes sont proposées. En regard des inscriptions, du nombre de places de formation pratique disponibles au secondaire II et du nombre de candidates et candidats potentiels, environ un tiers des inscriptions sont admises annuellement.

Pour l'enseignement spécialisé, la coordination s'appuie sur la collaboration entre le service employeur – la DGEO – et la HEP Vaud. Elle a permis d'augmenter progressivement le nombre de candidats admis (112 pour la prochaine rentrée), tout en s'appuyant sur les possibilités pour les PraFos d'encadrer plus de deux stagiaires (jusqu'à huit).

Finalement, concernant l'éducation précoce spécialisée, c'est en s'appuyant sur le préavis du comité de programme commun HEP Vaud – UniGE et après analyse et examen des perspectives couvrant la Suisse romande que le comité de direction de la HEP Vaud fixe la limitation (actuellement 20 admis /an).

#### *3.2.1.2. Coordonner les places disponibles selon les domaines et discipline avec les besoins*

Le Centre de soutien à la formation pratique en établissement de la HEP Vaud (CefopE) a la charge d'attribuer les places de stage tout en répondant à plusieurs contraintes, soit entre autres : le nombre exact d'étudiantes et d'étudiants présents à la rentrée pour chaque filière, la disponibilité des PraFos travaillant à temps partiel, l'adéquation des disponibilités horaires des PraFos avec les horaires des cours académiques de la HEP Vaud, les disciplines pour lesquelles les PraFos sont qualifiés. Malgré cette équation complexe, la HEP Vaud parvient chaque année à établir l'adéquation entre étudiants et PraFos, parfois tardivement car des changements de dernière minute peuvent intervenir, notamment l'absence imprévue du PraFo ou de l'étudiant.

### **3.3. Conclusion pour le domaine de la pédagogie**

Dans le cadre de son plan stratégique 2017-2022, la HEP Vaud a porté une attention particulière à la qualification des praticiennes et praticiens formateurs qui encadrent les stagiaires. Le tableau 3 présenté précédemment illustre cette évolution positive. Outre la poursuite de cet objectif, la HEP Vaud a également inscrit un objectif d'optimisation de la formation pratique en stage dans son plan stratégique 2022-2027. L'attention constante portée à cette thématique, les divers processus instaurés et la collaboration continue avec les services employeurs permettent de maintenir un système en équilibre, à même de répondre aux besoins tout en anticipant leur évolution.

#### 4. CONCLUSION

La thématique de la formation pratique – et donc des places de stage – est commune aux trois domaines distincts que sont le travail social, la santé et la pédagogie. Chaque domaine comprend néanmoins des spécificités.

Social et santé partagent la même formation pour les PraFos, mais les enjeux et défis diffèrent selon les filières de formation. La première distinction réside dans le fait que l'accès à certains cursus soit régulé alors que pour d'autres toutes les personnes souhaitant se former sont admises. Le nombre de candidates et candidats à la formation en est une deuxième : certaines formations ont plus de candidats que de places de formation, alors que pour d'autres c'est le nombre potentiel d'étudiants qui est en défaut. Troisièmement, les situations peuvent être diverses au sein d'un même cursus. Certains modules de formation pratique souffrent d'un manque de places alors que d'autres en ont en suffisance. Pour chaque situation les responsables de formations sont en lien constant avec les terrains professionnels afin d'anticiper le nombre nécessaire de places de stage et de planifier leur occupation.

Pour le domaine de la santé spécifiquement, le programme InvestPro doit permettre à la fois d'augmenter le nombre de personnes en formation tout en veillant à maintenir la formation pratique adéquate.

Concernant les formations dans le domaine de la pédagogie, tout comme dans les autres domaines, la clé de la mise à disposition de places de formation pratique en suffisance réside dans la collaboration entre l'école formatrice – la HEP Vaud – et les services employeurs. Comme évoqué dans le cadre de ce rapport, il existe des différences selon le cursus de formation à l'enseignement, voire au sein de ces cursus entre les disciplines.

Le Département en charge de la formation suit constamment, par ces services, l'évolution de cette thématique afin que le Canton de Vaud puisse disposer de suffisamment de professionnelles et de professionnels qualifiés dans chacun des secteurs.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 octobre 2024.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*